**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

**Band:** 48 (1956)

Heft: 5

**Artikel:** L'expansion économique et ses problèmes

Autor: Roland, Claude

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-384960

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 22.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

d'où, par conséquent, grande difficulté de vouloir l'adapter à des conditions différentes.

La Constitution fédérale prévoit que la Confédération, dans l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés et dans les limites de la Cons-

titution, tienne compte des besoins de la famille.

Beaucoup a été déjà réalisé dans ce domaine. Il suffit de penser à la loi sur l'assurance militaire, à la loi sur l'assurance-chômage, aux caisses de compensation familiale pour l'agriculture, aux réductions accordées aux familles par les chemins de fer, à l'A. V. S. et à beaucoup d'autres dispositions prévoyant un traitement plus favorable des familles que des personnes seules ou des couples sans enfant.

En matière fiscale, nous avons cité la déduction de 500 fr. accordée actuellement en matière d'impôt pour la défense nationale. Peut-on faire plus, peut-on faire mieux? Certainement, et les experts appelés à étudier ce problème seraient bien inspirés de sortir eux aussi des chemins battus comme l'a fait le Mouvement populaire des familles.

# L'expansion économique et ses problèmes

### Par Claude Roland

Le 7<sup>e</sup> rapport de l'O. E. C. E., sorti de presse il y a quelque temps, traite de l'expansion économique et ses problèmes.

Parmi les questions qui nous intéressent particulièrement, citons la pénurie de main-d'œuvre généralisée, les prix, les salaires et revenus, en rapport avec l'évolution de la productivité.

## Pénurie de main-d'œuvre

Concernant la pénurie de main-d'œuvre qui tend à se généraliser en Europe, le rapport mentionne que « l'expansion de la production a absorbé à peu près toutes les réserves de main-d'œuvre de la plupart des pays membres et le manque de travailleurs est maintenant assez général, souvent même aigu, dans les emplois spécialisés des industries mécaniques et de la construction. Seules l'industrie textile et celle du cuir ne connaissent pas de pénurie de main-d'œuvre. Même en Allemagne le nombre des travailleurs augmenta d'un million entre le milieu de 1954 et le milieu de 1955. « La France est le seul pays fortement industrialisé où, à l'exception de quelques spécialistes, la main-d'œuvre n'ait pas encore sérieusement fait défaut. »

Comme moyens d'augmenter les effectifs de main-d'œuvre, le rapport signale l'expérience du Royaume-Uni d'un embauchage accru de femmes mariées et le recul de l'âge de la retraite. Si le premier de ces moyens ne soulève pas d'objection, le second peut prêter sérieusement à discussion. Ce qui ne signifie évidemment pas qu'il faille le rejeter à priori, d'autant plus que l'attrait de la retraite, même à l'abri de soucis financiers, n'est pas toujours aussi général qu'on le croit. La prolongation de la scolarité peut évidemment réduire les effets de la mise en application de ces moyens.

Le rapport note encore que « les industries où l'expansion est la plus rapide peuvent évidemment attirer la main-d'œuvre (en particulier les nouveaux travailleurs) plus facilement que celles où les salaires sont moins élevés; au cours des dernières années, on a ainsi constaté des modifications de la structure de l'emploi et, en particulier, une diminution des effectifs de la main-d'œuvre agricole dans plusieurs pays; tel est le cas, par exemple, en Suède et en Allemagne, où ils se sont réduits respectivement d'environ 12 et 7% entre 1952 et 1955; au Royaume-Uni, les effectifs des industries de transformation ont augmenté de 5,5% et ceux des industries métallurgiques de 8,1%, entre le milieu de 1953 et le milieu de 1955, alors que la population active totale n'augmentait que de 2,1%. Toutefois, ces transformations rapides de la structure des activités ne suppriment pas la pénurie actuelle de main-d'œuvre qualifiée, qui est

devenue très aiguë dans plusieurs régions. »

Un autre passage du rapport déplore que les mouvements de maind'œuvre en Europe restent faibles et soient insuffisants pour réduire le chômage structurel dans l'Europe méridionale. « Les systèmes de protection du marché national du travail, en partie maintenus sous la pression des syndicats, se sont avérés encore plus difficiles à démanteler que le contrôle des importations de marchandises. Les pays membres se sont engagés en 1954 à accorder des permis de travail aux étrangers lorsque les demandes des employeurs ne peuvent être satisfaites par le marché national du travail dans des conditions déterminées, et l'application de ces engagements est soumise à un contrôle commun. Mais il faudra aller beaucoup plus loin pour obtenir une mobilité effective de la main-d'œuvre. » On n'échappera au souci des syndicats de préserver d'abord l'emploi de leurs membres qu'au moment où les conditions de concurrence entre les différents Etats seront plus ou moins égalisées, comme le rappelait très opportunément le rédacteur de la Revue syndicale dans le numéro de janvier. Tant qu'il y a de telles différences dans les conditions de travail et sociales des différents pays, il est difficile d'envisager une solution satisfaisante à cet épineux problème. Sinon sous la forme du contrôle de la main-d'œuvre étrangère d'appoint, telle qu'elle est pratiquée dans notre pays, où l'on enregistre évidemment les plus fortes migrations proportionnelles.

Le rapport de l'O. E. C. E. de février 1956 constate qu'il n'y a pas eu de hausse généralisée et importante des prix. Il signale des accroissements de 2 à 8% selon les pays. « Les récentes augmentations du coût de la vie n'ont pas eu les mêmes causes dans tous les pays; les loyers et les prix des services se sont cependant accrus partout. Dans divers pays, on a également constaté une hausse de prix pour les combustibles et une certaine augmentation de prix pour les produits alimentaires; cette dernière a été due surtout à l'élimination des subventions. Une hausse annuelle de 2 à 3% comme la plupart des pays en ont connu depuis un an ou deux n'est peut-être pas inquiétante en elle-même; mais si elle persistait pendant plusieurs années, elle pourrait avoir des effets nuisibles pour l'économie. Une telle hausse conduirait à une dépréciation de l'épargne, provoquerait des changements arbitraires dans la distribution des revenus, affaiblirait la position compétitive des exportations et minerait graduellement la confiance dans la monnaie.»

C'est ainsi qu'entre le premier trimestre 1954 et le premier trimestre 1955 envisagés la Suisse figure dans les pays où l'indice des

prix s'est élevé de 2%.

Bien que les prix de gros n'aient pas accusé de hausses importantes, il faut signaler des exceptions dans le caoutchouc, le cuivre, la ferraille, l'acier et même les taux de fret.

# Salaires et revenus

« Durant la période d'expansion, note le rapport, presque toutes les catégories de revenu se sont accrues. » Les modestes augmentations de salaire intervenues ont été, dans l'ensemble, plus ou moins compensées par des accroissements de la production par heure de travail. Et l'on ajoute cette affirmation nuancée « que l'accroissement du pouvoir d'achat de la main-d'œuvre, même compte tenu des heures supplémentaires et des autres appoints au salaire de base, n'a pas été excessif en 1933 et en 1954, eu égard à l'accroissement

global de la production ».

Ce chapitre se termine par cette intéressante conclusion: « Comme, dans la plupart des pays, l'Etat n'est pas directement partie aux conventions collectives, c'est aux employeurs et aux syndicats qu'il incombe au premier chef de déterminer et d'appliquer une politique de salaires qui ne risque pas d'entraîner d'inflation. Les autres catégories de revenus ont d'ailleurs des responsabilités analogues, car toute augmentation excessive des autres revenus comporte également un danger d'inflation, et il est essentiel que l'accroissement des revenus des divers groupes sociaux soit équitablement réparti. Enfin, même si l'Etat ne joue pas un rôle direct dans la détermina-

tion des revenus monétaires, son influence sur le climat économique

général est d'une importance primordiale. »

On veut cependant espérer que l'O. E. C. E. ne conteste pas la possibilité de procéder à des améliorations de salaire sur le compte d'une meilleure répartition des fruits du travail. Certains syndicats continuent à penser qu'il y a peut-être encore quelque chose à faire en ce domaine. Nous sommes bien obligé de leur donner raison. Le fait que les employeurs de certaines industries belges avaient cédé récemment à la revendication d'une réduction de la durée du travail sous réserve que la réforme pourrait être rendue caduque si elle entraînait des dommages économiques graves ont spontanément renoncé à faire valoir ce droit au moment opportun, semble prouver qu'il y a des moyens d'accroissement des revenus ouvriers insoupçonnés dans le monde patronal!

# Productivité

Le rapport est optimiste sur ce point: « La productivité de la main-d'œuvre industrielle a considérablement augmenté dans la plupart des pays membres en 1953 et en 1954 et elle a encore progressé en 1955. Le relèvement de la productivité a été facilité par la disparition du sous-emploi, par la réduction des frais généraux (conséquence de la pleine utilisation de la capacité de production) et par un meilleur approvisionnement en matières premières (rendu possible, en particulier, par une disponibilité plus large des importations dollar). L'amélioration de la productivité tient aussi, comme on l'a déjà noté, au développement des industries à rendement élevé. Certains signes semblent indiquer que la productivité continue à augmenter rapidement et jusqu'ici rien ne permet de déceler un fléchissement général en 1955. Cependant, la difficulté croissante d'approvisionnement en matières première essentielles, telles que le charbon, l'acier et les métaux non ferreux, ainsi que la pression exercée sur la capacité de production et sur les disponibilités de main-d'œuvre spécialisée pourraient ralentir la cadence d'augmentation de la productivité. »

Le tableau des variations en pourcentage de la production industrielle par heures de travail de 1953 à 1954 signale des augmenta-

tion de 3 à 9%, ce qui est considérable.

Un autre chapitre de ce même rapport signale que « les activités de l'Agence européenne de productivité ont pris leur plein essor, qu'il s'agisse de l'exécution de programmes originaux ou de la coordination des initiatives nationales intéressant la productivité. L'agence a moins mis l'accent sur les missions d'étude ad hoc et les visites d'experts, et elle s'est efforcée davantage d'établir des services permanents de formation professionnelle, d'information technique et de coordination de la recherche. » Ce qui mène à la conclusion

suivante: « Il est d'une extrême importance que les travailleurs comprennent mieux les avantages que peut leur valoir l'accroissement de la productivité et la façon dont ils peuvent contribuer à son relèvement. L'agence a mis au point un programme permanent de formation de syndicalistes. Ce programme prévoit notamment des échanges d'expériences entre les divers pays d'Europe et des tournées d'études. A ce titre, plus d'une centaine de missions ont déjà visité des entreprises industrielles de divers pays membres pour y étudier sur place les méthodes modernes de production. »

Sans doute verra-t-on les communistes contester les mérites de l'accroissement de la productivité. On ne saurait les prendre au sérieux tant qu'ils admettront aveuglément le stakhanovisme, l'utilisation des syndicats dans l'action de propagande en faveur de l'augmentation de la production à n'importe quel prix dans les démocraties populaires. Car ce qui est acceptable et même recommandable d'un côté du rideau de fer doit l'être également de l'autre.

Comme le déclare notre ami Adrien Vermeulen, le nouveau chef du programme syndical de l'Agence européenne de productivité de l'O. E. C. E.: « Le meilleur moyen d'améliorer le standard de vie est d'augmenter la productivité. »

A condition, bien entendu, que les syndicats aient leur mot à dire en cette matière, surtout quand il s'agit de procéder à la répartition des richesses qui en résultent. Mais c'est justement la tâche de Vermeulen et de ses collaborateurs syndicalistes. Si nous leur apportons notre appui, l'expérience aura plus de chance encore de se dérouler avec succès.

Avec ou sans nous, la productivité continuera à se développer. La différence est que si nous nous désintéressons de la question, les travailleurs en perdront le bénéfice. Au contraire, ils y gagneront de façon immédiate et lointaine s'ils s'engagent volontairement dans une évolution inéluctable. Immédiate, par la répartition des profits. Lointaine, par une intégration plus sociale et plus juste dans l'économie dont les travailleurs font la richesse.

# Après la fusion des syndicats américains

Par O. Leichter

Aujourd'hui qu'elle est consommée, la fusion des deux grandes centrales américaines A. F. L. et C. I. O. apparaît, comme la plupart des grands événements historiques, comme la conséquence logique et en quelque sorte inévitable de l'évolution antérieure. Mais, à l'instar de ces événements, elle ouvre des perspectives et des possibilités nouvelles, prévisibles les unes, imprévisibles les autres.